

Bruxelles le 20 avril 1926.

Cher Monsieur,

L'irrégularité de votre présence au Musée me fait supposer que votre temps est en majeure partie pris ailleurs et que vous avez virtuellement renoncé à nous apporter votre concours. Comme il est nécessaire d'établir à cet égard une situation claire, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a lieu de rompre nettement vos attaches administratives avec le Musée. Il est donc entendu que le rôle que vous avez joué soit à la Bibliothèque, soit aux dessins et aux photographies prend fin définitivement. Les services sont réorganisés avec d'autres concours. Je vous prie en conséquence de cesser de vous prévaloir de votre qualité de collaborateur volontaire.

La mesure que je me vois forcé de prendre n'implique aucun changement dans nos relations personnelles. Vous pouvez, si besoin en est, travailler librement au Musée et vous tiendrez je pense à rester en bons rapports notamment avec notre œuvre de Diffusion artistique.

Recevez, Cher Monsieur, l'assurance de nos sentiments distingués.

Le Conservateur en Chef,

A Monsieur René Tomus
Licencié en Histoire de l'Art et d'Archéologie
Rue Falder 44
BRUXELLES.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

° Section

N° 3028

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 6 Décembre 1924.
16, Boulevard de Waterloo

Monsieur le Conservateur En Chef,

Comme suite à votre dépêche du 30 Octobre
dernier N.5577, j'ai l'honneur de vous faire
savoir qu'il ne m'est pas possible de nommer
Mr.Tonus, attaché de 3e classe au traitement
de Frs.7500, l'état des finances du Pays ne
permettant pas d'envisager la création d'uni-
tés nouvelles dans les administrations publi-
ques.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

J. Darbelet

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-Arts

MUSEES ROYAUX
30 octobre 1924.
Peinture et de sculpture
BELGIQUE

expédié le
31-10-24

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rappeler à votre bienveillante attention l'existence au Musée, d'une bibliothèque d'histoire de l'art.

L'article 26 de notre Règlement prévoit l'organisation et le développement d'un dépôt de ce genre. Comme j'ai eu l'honneur de vous le faire remarquer dans une lettre du 8 janvier 1924 c'est un point qui a particulièrement retenu mes soins. Ainsi que je vous le disais alors, je me suis appliqué à constituer un dépôt de livres auquel sont jointes des archives photographiques et une bibliothèque de catalogues, le tout formant un ensemble de matériaux propre à faciliter les recherches des historiens, critiques, amateurs, collectionneurs, experts, marchands, etc.

Pour faire vivre ce dépôt, pour lui faire donner tout son rendement, il est indispensable d'y attacher un historien de l'art lequel lui-même doit être aidé par un employé chargé de la partie matérielle du travail. Jusqu'en ces derniers temps, nous avons dû nous contenter du concours d'agents non préparés à un tel office. (Par votre arrêté du 30 avril et sur ma proposition vous avez nommé M. Walravens commis à la Bibliothèque, en remplacement de M. Truyts, commis démissionnaire. Quant au second commis M. Thocrens décédé en 1923, il n'a pas été remplacé en vue de la nomination d'un membre du personnel scientifique.)

Pour remédier à cette situation, j'ai demandé et obtenu le concours jusqu'à présent bénévole d'un de mes excellents élèves de l'Université de Liège, M. Tomus. Depuis le mois de novembre 1923, M. Tomus me consacre la

A Monsieur Wolf,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

majeure partie de son temps et même depuis les vacances dernières passe toutes ses journées à ranger nos livres, nos collections photographiques, et à établir un nouveau répertoire de fiches bibliographiques. On peut considérer que cette période passée par M. Tonus dans nos services constitue pour lui le meilleur des stages.

En conséquence, je viens vous prier, Monsieur le Ministre, de vouloir bien le nommer attaché de troisième classe au traitement de 7.500 frs.

M. Tonus a les titres scientifiques requis: il a conquis avec grande distinction son grade de licencié en histoire de l'art et archéologie à l'Université de Liège.

La nomination de M. Tonus n'entraînera pas une demande de crédit supplémentaire. Le budget du personnel pour les années 1924 et 1925 peut supporter cette nouvelle dépense. En effet le surveillant Vandenbrule dont le traitement était de 7.400 frs. ayant été mis à la pension à la date du 31 juillet et remplacé par un agent débutant au traitement initial de 3.200 francs, nous disposons d'une somme différentielle de 4.200 frs. à laquelle s'ajoute la somme de 3.700 frs : traitement prévu d'un préparateur, qui n'a pas été nommé, et qui devait éventuellement remplacer le sieur Theorens décédé. La nomination de M. Tonus amènerait la suppression de l'emploi du préparateur en question (voir projet de budget 1925 personnel N° 60 et 81).

Je considère cette nomination comme indispensable à la vie de notre bibliothèque. Collectionneurs, amateurs, experts, marchands, critiques, historiens, élèves des cours d'art et des cours pour instituteurs, etc. viennent déjà y puiser des renseignements qu'ils ne trouvent point ailleurs et attendent impatiemment que nous disposions du personnel nécessaire pour les aider dans leurs recherches avec une efficacité complète.

M. Tonus pourrait se consacrer entièrement à ces fonctions pour lesquelles il est spécialement doué.

Le Conservateur en chef,

Comus

Le 12 Août 1924.

Monsieur le Conservateur en chef,

Je vous prie de m'excuser une absence de quelques jours, pendant lesquels je me repose des fatigues de l'année; je rentrerai au Musée lundi prochain, et serai alors dans de meilleures dispositions qu'à présent, pour continuer les travaux en cours.

Je vous prie de me croire votre respectueux et dévoué disciple,

René Comus

Bruxelles, le 7 Mars 1924.



N^o 12/4274
Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai bien reçu votre lettre du 6 mars relative à la situation au point de vue de la milice de M. René Tonus, étudiant à l'Université de Liège, qui désire obtenir un sursis d'appel.

Je m'empresse de vous signaler que la requête de l'intéressé, ainsi que votre lettre, ont été transmises au Ministre de la Défense Nationale, pour être jointe aux 61 requêtes émanant d'étudiants et introduites par M. Dejace, Recteur de l'Université de Liège.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur en Chef, l'assurance de ma considération distinguée.

LE MINISTRE,

A Monsieur Fierens-Gevaert,
Conservateur en Chef du Musée Royal
des Beaux Arts de Belgique,
BRUXELLES

ADMINISTRATION
DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Beheer van Telegrafen en Telefonen

ARRIVÉ à | TOEGEKOMEN te



à (te) 1447 h. (uur)

TÉLÉGRAMME

TELEGRAM

Blue regence
FIERENS GEVAERT MUSEE
DES BEAUX ARTS BRUXEL
Blue regence

FL
[Handwritten scribbles]

L'Etat n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).

Luidens art. 6 der wet van 1 Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der private telegrammen.

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende diensaanwijzingen die, desgevallend, voluit of verkort bovenaan het adres worden geschreven :

D { Télég. urgent Dringend teleg.	RP { Réponse payée Antwoord betaald	XP { Expres payé Bode betaald	PC { Télég. avec accusé de réception télégraphique Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvang	PCP { Télég. avec accusé de réception postal. Teleg. met kennisgeving van ontvang per post
---	---	---	--	--

Déposé à LIEGE 459 17 14/31 = à N
Afgegeven te te

= RETENU A LIEGE POUR AFFAIRE URGENT JUSQU A DEMAIN =

TONUS

Ce 25-1-27

Mon Honneur Vencteur,

Mon état ne s'étant pas amélioré
semblement, je rentre à Liège jusqu'à
dimanche soir, lundi matin, afin
de me reposer car il est très difficile
de se bien soigner lorsque l'on est seul
dans une ville.

Le curier qui doit achever le
placement des livres a reçu mes instruc-
tions : rappelez-lui qu'il doit placer des
fiches pour les manquants.

Je serai à Bruxelles, au Musée, dès
10 heures, lundi matin.

Je m'excuserai alors de une
voix chez Monsieur Ficus, Juvart.

Croyez en mes sentiments distin
gués,

J. Ficus

MUSEE ROYAL
DES BEAUX ARTS
DE BELGIQUE

CABINET DU
CONSERVATEUR
EN CHEF

Bruxelles, le 28 janvier 1924.

*lettre
citi*
*lettre en ce jour
expédiée*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 janvier dernier N° 11373 et vous remercie des ~~précieuses~~ indications qu'elle contient. ~~vous voulez bien me fournir.~~

Ne voulant pas m'exposer à des mécomptes de la part du Ministère des Finances ou de la Cour des Comptes, j'estime ~~que vous préférez~~ ^{que'il ait eu effet} préférable de ne pas engager M. Tonus en qualité de collaborateur volontaire. Si j'ai cité le cas de M. Bautier, c'est uniquement ~~pour prouver qu'il ne faut pas~~ ^{pour prouver que l'on a pas} toujours interprété ~~mot à mot le règlement~~ ^{littéralement} quand il ~~agit~~ ^{s'agit} d'amélioration ~~des services publics.~~ ^{de nos services} Au point de vue budgétaire il n'y avait pas ~~de~~

similitude puisque ~~la collaboration de M. Bautier,~~ ^{à ce moment} ~~il n'y avait pas~~ ^{vous apportait} ~~une collaboration~~ ^{très} gracieuse, ce que nous ne sommes pas en droit d'attendre de M. Tonus.

Il serait désirable toutefois, pour l'avenir, de faire appel à des collaborateurs libres auxquels l'on pourrait accorder non pas des appointements fixes mais des indemnités. Cette question ~~est étudiée~~ ^{vaut d'être étudiée} ~~et nous la réservons.~~ ^{en s'inspirant des exemples offerts par l'étranger.}

Le décès d'un des préposés à la Bibliothèque (M. Thoorens) et le transfert ~~de son service~~ ^{de son département} au service administratif, ~~qui~~ ^{Mme Van Damme, qui} remplace le comiss ~~Truyts, démissionnaire~~ ^{Truyts, démissionnaire} auraient entravé le fonctionnement du service de la Bibliothèque si je n'avais ~~nommé~~ ^{nommé} ~~le candidat~~ ^{le candidat} M. Tonus, lequel travaille déjà depuis 2 mois, ~~pour~~

Monsieur NOLF, Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

~~Sans touches d'indemnité, de nous valant son concours.~~

Pour éviter donc les ennuis signalés dans votre lettre du 15 courant, je vous propose de nommer M. Tonus attaché de 3ème classe, à titre temporaire, au traitement initial de 7.500 francs, conformément au Règlement du 10 juillet 1922.

Vis-à-vis de la Comptabilité Générale du département, notre situation budgétaire se présenterait comme suit :

Traitements fixes prévus pour 1924.		Traitements réels en 1924.	
Thoorens,	6.400 frs.	Tonus	7.500 frs.
Hambenne	7.400 "	Cireur proposé en remplacem ^t de Hambenne	3.200
Truyts, commis	4.600 frs.	Commis à nommer	3.700 .
		(crédit disponible	4.000
	<hr/>		<hr/>
	18.400 frs.		18.400 frs.

il n'y aurait donc aucun crédit supplémentaire à solliciter du fait de la nomination de M. Tonus au grade d'attaché de 3e classe.

M. Tonus ainsi que je vous le faisais savoir est ^Candidat en Art et Archéologie.

Nul doute qu'en lui confiant le service de la Bibliothèque, celle-ci ne prenne un nouvel essor. Nous envisageons la possibilité très prochaine de l'ouvrir journallement au public. ~~A présent~~ elle est ^{déjà} ~~peu~~ accessible aux historiens, critiques, artistes, collectionneurs, élèves des Cours d'art, experts et marchands, etc.

Je me permets donc d'insister, Monsieur le Ministre, pour que la situation de M. Tonus soit régularisée au plus tôt et qu'il lui soit adjoint ~~dans le moindre délai~~ un commis qui puisse l'aider dans son service.

Le Conservateur en chef,

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

e Section

N°

11373

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 15 janvier 1924.

16, Boulevard de Waterloo

Monsieur le Conservateur en chef,

Comme suite à votre lettre du 8 janvier,
j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir répondre
au 2ème alinéa de ma dépêche du 28 décembre 1923.

D'autre part je dois vous signaler qu'en
l'absence de toute disposition réglementaire permet-
tant d'adjoindre au personnel permanent du Musée des
employés temporaires ou volontaires, il est à crain-
dre, ainsi que le cas s'est déjà produit, que la Cour
des Comptes ne veuille pas liquider l'indemnité qui se-
rait allouée à un agent engagé dans ces conditions.

Afin de soumettre avec tous les documents né-
cessaires cette question au service de la Comptabilité
générale, je vous saurais gré, Monsieur le Conserva-
teur en chef, de bien vouloir examiner à nouveau cette
question et étudier spécialement le cas de Mr Bautier,
que vous me signalez comme constituant un précédent.

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

D. Darhelet

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des
Beaux-Arts de Belgique.

MINISTÈRE



DES
SCIENCES ET DES ARTS
— + —
ADMINISTRATION
DES BEAUX ARTS,
DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

BRUXELLES, LE 15 janvier 1924.

16, BOULEVARD DE WATERLOO.

Mon cher Fierens,

En ce qui concerne la nomination de Mr Thonus, je suis personnellement tout disposé à appuyer toute proposition tendant à développer la bibliothèque du Musée royal des Beaux-Arts, mais ce serait une solution boiteuse que de nommer un agent sans pouvoir lui payer un traitement par la suite. Or - j'en ai eu l'expérience lors que j'avais les établissements scientifiques dans mes attributions - il faut s'attendre de ce côté à de désagréables surprises de la part de la Cour des Comptes ou du Ministère des Finances, si l'on ne peut s'appuyer sur une disposition réglementaire permettant d'engager des employés à titre temporaire ne faisant pas partie du cadre du personnel. C'est cette question qu'il importe donc d'examiner afin de pouvoir la présenter au service compétent avec toutes les chances de succès.

Croyez, mon cher Fierens, à mes sentiments les meilleurs.

A. Darhelet

à Monsieur Fierens-Gevaert

Conservateur en chef du Musée royal des
Beaux-Arts de Belgique.

Liège, ce 1 Janvier 1924.

Monsieur le Directeur

Je prends la respectueuse liberté de vous présenter mes vœux traditionnels du Nouvel An. Ce fait me permet de vous réitérer l'expression de la reconnaissance profonde et de la respectueuse sympathie que me suggère l'intérêt dont vous me comblez.

Je suis fort touché d'avoir rencontré en vous un vrai maître; croyez bien trouver en moi un disciple dévoué: mon entier dévouement à la tâche que vous avez bien voulu me confier vous est acquis; et je vous prie de croire, Monsieur le Directeur et bien cher Maître, de mes sentiments respectueux et dévoués,

Toussaint

Bruxelles, le 8 janvier 1924.

I annexe.

Monsieur le Ministre,

Comme suite à votre lettre du 28 décembre, N° II575, Administration des Beaux-Arts, Lettres et Bibl. Publ. j'ai l'honneur de vous proposer d'attacher M. Tonus au Musée Royal des Beaux-Arts, en qualité de collaborateur volontaire. C'est dans ces conditions que nous avons pu avant la guerre déjà et sans qu'il existât une disposition réglementaire spéciale, nous assurer les services de M. Pierre Bautier aujourd'hui conservateur-adjoint.

L'article 26 du Règlement prévoit l'organisation et le développement d'une bibliothèque. C'est un point qui a particulièrement sollicité mon attention. Je me suis appliqué à constituer un dépôt de livres auquel sont jointes des archives photographiques et une bibliothèque de catalogues, le tout, comme j'ai eu l'honneur de vous l'exposer dans notre récent entretien, formant un ensemble de matériaux propre à faciliter les recherches des historiens, critiques, amateurs, collectionneurs, experts, marchands, etc.

Pour faire vivre ce dépôt, pour lui faire donner tout son rendement il est indispensable d'y attacher un historien de l'art lequel lui-même doit être aidé par un employé chargé de la partie

A Monsieur NOËL,
Ministre des Sciences et des Arts,
BRUXELLES.

matérielle du travail. Jusqu'à présent nous avons dû nous contenter du concours de deux agents non préparés à un tel office. La mort de l'un d'eux et la démission d'un de nos commis créent une situation nouvelle qui permettra, si vous le voulez, d'organiser définitivement et d'une façon scientifique notre importante bibliothèque.

Je joins à la présente une copie de ma communication en date du 5 décembre. Je vous demandais dans cette dernière : 1° d'allouer à M. Tonus une indemnité annuelle de 6.000 francs; 2° de nommer un commis, en remplacement de M. Truyts, démissionnaire. J'attirais votre attention sur ce point que ces mutations n'entraîneront aucune dépense nouvelle, qu'elles détermineront au contraire une économie de 2.420 francs pour le Trésor, si les appointements du commis ne dépassent pas ceux du démissionnaire (4.600 frs).

Je fais une nouvelle fois appel à la haute conscience scientifique de Monsieur le Ministre pour régler la situation dans le sens que j'ai indiqué.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Conservateur en chef,

Traitements et indemnités du commis Truyts

Traitement	4.600 Frs
vie chère	1.200 Frs
résidence	<u>200 frs</u>
	6 .000 Frs

Candidat

Servais Raoul. 64 rue de la Couronne
actuellement commis temporaire au Ministère de la
Défense Nationale. (depuis juillet 1920.)

Traitement global y compris les indemnités 7.200

Prisonnier politique civil. - croix civique de 2^e
classe 1914ç1918.

études moyennes au collège St Boniface

connaissances du flamand anglais allemand.

célibataire.

Son frère est secrétaire du Musée de l'armée.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
Beaux-Arts, des Lettres
et des
Bibliothèques publiques

DIRECTION

e Section

N°

11373

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bruxelles, le 28 décembre 1923.

16, Boulevard de Waterloo

Monsieur le Conservateur en chef,

Comme suite à votre lettre du 5 décembre
1923, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
me faire connaître en vertu de quelle disposition
réglementaire Mr *Tonus* pourrait être attaché au
Musée en qualité d'agent temporaire et toucher de ce
chef une indemnité de Frs 6.000.

D'autre part, dans le cas où le règlement
organique permettrait une telle nomination, il se-
rait nécessaire de spécifier les heures de services
auxquelles serait astreint Mr *Tonus* et le temps
pendant lequel ses services seraient nécessaires à
l'Administration du Musée.

Pour le Ministre :
Le Directeur Général,

A. Dachelet

à Monsieur le Conservateur en chef du Musée Royal des
Beaux-Arts de Belgique.

Bruxelles, le 5 décembre 1923.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par ma lettre du 30 novembre, le Musée a perdu récemment un membre zélé de son personnel subalterne, Mr A. Thoorens, décédé le 24 novembre 1923.

Mr Thoorens, en sa qualité de préparateur, étant employé au Service de la Bibliothèque conjointement à Mme Van Danne, dactylographe. Ces deux agents étaient animés de la meilleure volonté, mais n'avaient aucune préparation spéciale et par conséquent n'étaient point désignés pour être affectés à un dépôt de livres qui se développe sans cesse et peut rendre de grands services aux travailleurs. Ce dépôt sera bientôt accessible au public. Je crois avoir constitué une bibliothèque d'histoire de l'art et un ensemble de catalogues et de photographies n'ayant pas leur pareil dans le pays en ce qui concerne la documentation sur la peinture nationale. Les collectionneurs, amateurs, experts, marchands critiques, historiens viennent déjà y puiser des renseignements qu'ils ne trouvent point ailleurs et attendent impatiemment que nous disposions du personnel nécessaire pour les aider dans leurs recherches, avec une efficacité complète.

J'ai obtenu depuis quelque temps le concours bénévole d'un de
A Monsieur NOLF,
Ministre des Sciences et des Arts,

E/V.

mes meilleurs élèves de l'Université de Liège, Monsieur René TONUS, candidat en art et archéologie. M. Tonus a fait jusqu'à présent des sacrifices sérieux pour prêter son concours au Musée. Je viens vous demander de vouloir bien lui donner une indemnité annuelle de 6.000 francs. Cette somme devient disponible au budget de 1924 par suite de la mort du préparateur Thoorens lequel avait des appointements de 6.500 francs. Il reviendrait donc au Trésor une somme de 500 francs plus les indemnités de vie chère et de résidence qui étaient attribuées à M. Thoorens, soit en tout $500 + 1.200 + 720 = 2.420$ frs.

D'autre part, comme je vous le fais connaître par ma lettre de ce jour, le commis Truyts, Robert, entré au Musée le 30 octobre 1920, m'a remis sa démission pour pouvoir se consacrer à des études musicales. Il s'occupait du rangement des dossiers administratifs et secondait M. Demeter dans les travaux de la comptabilité. J'ai remplacé immédiatement M. Truyts dans ses fonctions par l'une de nos deux dactylographes, Mme Van Damme. Provisoirement cette dernière se trouvait comme je le dis plus haut, affectée au service de la Bibliothèque où il y a donc lieu de la remplacer sans retard, le classement et le dépouillement des ouvrages, revues et catalogues, la continuation de notre inventaire bibliographique ne souffrant pas d'interruption.

Je vous prie en conséquence, Monsieur le Ministre, de vouloir bien procéder à la nomination d'un commis qui serait adjoint à M. Tonus. Pour ce qui est de la désignation de ce commis, peut-être trouverez-vous dans votre Département un jeune homme ayant les qualités requises. Je m'informe d'ailleurs de mon côté.

Je me permets de vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que ces mutations n'entraînent aucune dépense nouvelle et déterminent au contraire une ristourne de 2.420 francs dans les caisses de l'Etat.

à la condition que les appointements du commis ne dépassent pas ceux du démissionnaire (4.600 francs).

Je fais appel à la haute conscience scientifique de Monsieur le Ministre pour régler définitivement la situation, dans le sens indiqué ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Conservateur en chef,

Liège, ce 8-XI-23.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens de conclure à l'instant les arrangements concernant les questions matérielles suscitées par mon installation à Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous annoncer que je serai à la tâche, de façon définitive, dès lundi à 10 heures; je dis 10 heures, étant donné que j'arriverai par le train de 9h $\frac{1}{2}$.

J'avais eu l'intention de séjourner à Bruxelles dès le jeudi dernier, mais je n'ai pu arran-

ger les choses pour ce faire; je vous prie
donc de m'excuser de ce petit retard, et
vous présente mes salutations respectueuses

René Loussier

H = Touss

Liège, ce 30 - X - 23.

^{J'ai répondu}
M^r
Monsieur le Secrétaire,

Suite à votre honorée lettre de ce 29
Courant, je me permettrais de vous faire
visite ce samedi 3 dans la matinée,
si toutefois vous n'y voyez pas d'inconvénient,
en ce cas, je vous prierais de me fixer vous
même un rendez-vous, soit au Musée, soit
ailleurs, là où il vous convient.

Je me rappelle à votre bon souvenir
et vous prie, Monsieur le Secrétaire, de
croire en mes sentiments respectueux,

Henri Louve

127. r. Louvrex. Liège.

Bruxelles, le 29 octobre 1923.

Cher Monsieur,

Votre lettre m'a fait grand plaisir. Je me suis précisément rendu hier au Ministère pour parler de vous, de la Bibliothèque du Musée, des cours dominicaux que je veux organiser et dont vous seriez le secrétaire. J'ai jeté les bases d'un arrangement qui me permettra je l'espère de vous indemniser au bout de quelque temps.

Je pars dans deux ou trois jours pour Rome et serai absent pendant une quinzaine. Prenez en attendant les arrangements pour votre logement et venez voir Mr Laes qui vous dira tout de suite ce que vous pouvez commencer à faire au Musée et vous présentera au personnel.

Bien à vous

A Monsieur René TONUS,
127 rue Louvrex,
LIEGE.

Liège, ce 26-X-1923.

Monsieur le Professeur,

Suite à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder ce Jeudi, j'ai l'honneur de vous faire savoir que je me tiens à votre entière disposition, dès ce jour, pour exercer les fonctions que vous désirez me confier.

J'ai fait connaître la situation à ma famille, laquelle est disposée à suppléer temporairement aux exigences matérielles que crée mon installation à Bruxelles. C'est donc, de mon côté, une affaire arrangée.

Je me propose de me rendre à Bruxelles à la fin de la semaine prochaine, afin de prendre les dispositions nécessaires en ce qui concerne ma pension, logement etc.

Je serai donc tout à votre service dès le 10-15 novembre prochain, si toutefois la

la chose vous conviendrait pour cette date. Au
cas contraire, je m'en réfère à vos ordres, en vous
priant, Monsieur le Professeur et bien cher Maître,
de croire en ma profonde gratitude et en mes
sentiments respectueux et dévoués

René Lacombe